

# **Budget des soins de santé 2025**

## **Décision du Conseil des ministres**

### **1. Introduction**

Prendre ses responsabilités en des temps difficiles.

Aujourd'hui, les problèmes dans le secteur des soins de santé sont plus complexes que jamais. En matière de financement et d'organisation de la sécurité sociale, nous nous heurtons à nos limites. Le cadre macroéconomique plus large montre également ses limites. Dans ce contexte, les organes de concertation et d'avis et les organes de gestion de l'assurance soins de santé et de l'INAMI, les acteurs du système de soins de santé, les organismes assureurs, l'administration et les autorités doivent autant que possible mettre à profit la force du modèle de concertation sociale et de gestion paritaire, assumer leurs responsabilités et utiliser les mécanismes budgétaires inscrits dans la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994 pour assurer la maîtrise des budgets de l'assurance maladie dans un cadre financièrement soutenable et efficient en terme de santé

La situation budgétaire pour 2025 et les années suivantes représente un défi pour les secteurs. Des mesures correctives sont nécessaires pour éviter que les dépenses ne continuent à dépasser les objectifs budgétaires prévus. Il est essentiel que tous les acteurs concernés collaborent pour mettre en œuvre les mesures de correction nécessaires sans mettre en péril la qualité des soins ou leur accessibilité pour les patients.

Pour les patients, les prestataires de soins et les hôpitaux, il est essentiel qu'un budget de l'assurance maladie soit fixé pour 2025. C'est la seule manière dont l'assurance maladie pourra faire en 2025 ce qu'elle est censée faire : assurer des soins de santé abordables et de qualité et des rémunérations correctes pour tous les prestataires de soins, tout en prenant les mesures correctives nécessaires pour éviter une hausse non désirée et non autorisée du budget.

Avec une norme de croissance de 2,5% et les masses d'indexation, le budget des soins de santé augmentera de 1.987.440 milliers d'euros en 2025. Les prestataires de soins bénéficieront d'une indexation de 3,34% qui est garantie par la présente proposition. Les organes de concertation ont toujours la possibilité, s'ils le souhaitent, de revaloriser les prestations sous-évaluées et de rééquilibrer les prestations surévaluées. Plus que jamais, les secteurs doivent faire des choix rationnels pour maintenir le budget des soins de santé en équilibre.

Dans un contexte qui demande des efforts pour que le budget ne dérive pas, il est crucial que les mesures budgétaires correctives soient prises dans une concertation maximale avec les secteurs. Il incombe à tous les acteurs de maîtriser tant leur objectif partiel que le budget global tout en améliorant la qualité des soins fournis et leurs résultats effectifs pour la santé de la population. Ce faisant, ils doivent également tenir compte du fait que des facteurs externes, tels que le vieillissement de la population et la hausse des besoins de soins qui en découle, exigent une innovation continue et une affectation correcte des moyens disponibles.

Suite au rapport de la Commission de contrôle budgétaire, le Comité de l'assurance a fait une proposition le 7 octobre 2024. La proposition se basait sur un déficit structurel de 361.351 milliers d'euros à partir de 2025. Compte tenu des montants réservés, à concurrence de 30.148 milliers d'euros, et d'une sous-utilisation attendue de 114.401 milliers d'euros, la proposition du Comité de l'assurance prévoit des mesures de correction à hauteur de 216.802 milliers d'euros.

L'effort pour 2025 était réparti entre les secteurs comme suit :

- 1) 73.381 milliers d'euros dans le secteur médecins,
- 2) 113.432 milliers d'euros dans le secteur médicaments, l'effort étant supporté tant par l'industrie que par les prescripteurs et les fournisseurs,
- 3) 19.989 milliers d'euros dans le secteur dentistes,
- 4) 10.000 milliers d'euros dans le secteur implants.

Le 21 octobre 2024, le Conseil général de l'INAMI s'est prononcé sur cette proposition du Comité de l'assurance. Bien qu'une majorité du Conseil général ait accepté la proposition, l'objectif budgétaire annuel global et sa répartition en objectifs budgétaires annuels partiels n'ont pas été approuvés en l'absence d'unanimité au sein de la délégation gouvernementale.

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global. Ce projet est basé sur la note CGSS 2024/085, qui reprend un projet de budget des soins de santé 2025. La mission réglementaire de l'INAMI étant de prévoir la continuité en attendant une décision du Conseil des ministres soit sur ce projet de budget global, soit sur un autre budget définitif pour l'assurance soins de santé applicable en 2025.

En date du 28/02/2025, sur proposition du ministre des Affaires sociales et en exécution de l'article 40, §2, de la loi du 14 juillet 1994, le Conseil des ministres fixe le budget 2025 tel qu'il figure aux rubriques 2 et 3 de ce texte.

## 2. Budget des recettes et des dépenses de l'assurance soins de santé 2025

L'annexe 1 reprend l'aperçu du budget des recettes et des dépenses de l'assurance soins de santé 2025.

Par rapport à 2024, une croissance de 5,69% est constatée, qui s'explique par une croissance de 3,34% due à l'index et une croissance réelle de 2,35%. Les transferts de la gestion globale augmentent d'environ 5,85%; dont 3,34% sont dus à l'index et 2,51% à la croissance réelle.

En 2025, les dépenses diverses augmentent de 25,06% par rapport au budget 2024 (cf. note CGSS 2025/004 6<sup>ème</sup> adaptation du budget 2024). Cette croissance s'explique principalement par l'élimination des montants non affectables à concurrence de 100 millions d'euros et de 93 millions d'euros. Dans le budget 2024, ces montants n'ont pas été financés étant donné la diminution des dépenses attendue dans l'objectif budgétaire des prestations de santé.

in duizenden EUR en milliers EUR	Begroting Budget 2024	Begroting Budget 2025	Vershil Différence	Evolutie Evolution
Bijdragen - Contributions	1.750.517	1.806.220	55.703	3,18%
Staatstoelagen - Allocations publiques	813.596	824.733	11.137	1,37%
Toegewezen ontvangsten - Recettes allouées	1.582.879	1.733.477	150.598	9,51%
Externe overdrachten - Transferts externes	333	344	11	3,30%
Opbrengsten beleggingen - Revenus des investissements	162	166	4	2,47%
Diverse ontvangsten - Recettes diverses	2.422.888	2.527.073	104.185	4,30%
Overdrachten vanuit de globale beheren - Transferts de la gestion globale	36.202.907	38.322.478	2.119.571	5,85%
Europees herstellfonds - Fonds européen de relance	7.250	7.250	0	0,00%
<b>Totaal ontvangsten - Total recettes</b>	<b>42.780.532</b>	<b>45.221.741</b>	<b>2.441.209</b>	<b>5,71%</b>
Prestaties - Prestations	-37.824.710	-39.812.150	-1.987.440	5,25%
Beheerskosten - Coûts de gestion	-1.134.438	-1.188.516	-54.078	4,77%
Externe overdrachten - Transferts externes	-2.631.808	-2.727.230	-95.422	3,63%
Diverse uitgaven - Dépenses diverses	-1.188.674	-1.486.595	-297.921	25,06%
Relanceplan	-7.250	-7.250	0	0,00%
<b>Totaal uitgaven - Total dépenses</b>	<b>-42.786.880</b>	<b>-45.221.741</b>	<b>-2.434.861</b>	<b>5,69%</b>
<b>Primair resultaat van het jaar - Résultat primaire de l'année</b>	<b>-6.348</b>	<b>0</b>		

### **3. Objectif budgétaire global pour l'année 2025**

En conséquence de l'adaptation de l'article 40 de la loi SSI le 1er janvier 2018, l'objectif budgétaire global 2024 est corrigé de la différence entre les recettes estimées art. 111/81 dans l'objectif 2025 et les recettes estimées art. 111/81 dans l'objectif budgétaire 2024. Cette différence s'élève à 158.280 milliers d'euros (= 2.000.515 milliers d'euros – 1.842.235 milliers d'euros). Conformément à l'article 40, §1 de la loi SSI, la norme de croissance réelle s'élève à 2,5%. Le facteur d'indexation appliqué pour les honoraires et les tarifs est basé sur l'évolution juin 2024 / juin 2023 et s'élève à 3,34%. Le surcoût des dépassements de l'indice-pivot en 2024, ainsi que le coût du dépassement attendu de l'indice-pivot en 2025 sont ajoutés. Des explications complémentaires concernant ces montants figurent dans la note CGSS 2024/56 (point 6.2 Masse d'index 2025).

Il en découle un objectif budgétaire 2025 de 39.812.150 milliers d'euros. Cependant, l'objectif budgétaire 2025 comprend également des montants non affectables pour un total de 119.655 milliers d'euros, ce qui porte les dépenses autorisées à 39.692.495 milliers d'euros.

L'annexe 2 de cette note donne un aperçu détaillé par objectif partiel.

#### **3.1. Montants réservés et sous-utilisations**

Plusieurs mesures budgétisées (déjà en 2024 ou les années précédentes) n'entreront pas en vigueur au 1er janvier 2025, mais au cours de l'année 2025. Il est supposé que ces mesures entreront en vigueur avec un retard d'un trimestre en moyenne. Concrètement, 30,148 millions d'euros (sur le budget total de 120,594 millions d'euros de mesures qui n'ont pas encore été mises en œuvre) sont inscrits comme montant *réservé* en 2025.

Par ailleurs, plusieurs mesures sont déjà entrées en vigueur, mais il est supposé que le budget sur une base annuelle pour ces mesures ne sera pas affecté entièrement en 2025. Un montant total de 114,401 millions d'euros est inscrit comme sous-utilisation pour l'année 2025.

Tant les montants réservés que les sous-utilisations ont un caractère non structurel et, par conséquent, ils concernent uniquement l'exercice budgétaire 2025. Compte tenu de ces montants réservés et des sous-utilisations, un dépassement de 216,802 millions d'euros est constaté par rapport à l'objectif de dépenses autorisé pour 2025.

#### **3.2. Montants non affectables**

En 2025, le montant non affectable de 352.500 milliers d'euros (250.000 milliers d'euros + 62.500 milliers d'euros + 40.000 milliers d'euros) est réduit de 232.845 milliers d'euros pour atteindre 119.655 milliers d'euros. Cela résulte de divers glissements budgétaires (de l'intérieur vers l'extérieur de l'objectif budgétaire et inversement) qui ont été mis en œuvre pour accroître la transparence du budget des soins de santé et à la recette de 80.363 milliers d'euros (point 3.3.3 ci-dessous) du claw forward qui vient diminuer les montants non affectables et compenser une partie du dépassement de 216,802 millions d'euros constaté par rapport à l'objectif de dépenses autorisé pour 2025.

### 3.3. Amélioration de la trajectoire budgétaire – décision du Gouvernement

La Commission de contrôle budgétaire et le Comité de l'assurance ont constaté que plusieurs secteurs dépassent largement leur objectif 2024. Le dépassement des différents objectifs s'élève à 544.947 milliers d'euros. Il est donc justifié que les secteurs concernés soient sollicités pour fournir l'effort budgétaire nécessaire pour l'année 2025.

Cependant, le dépassement structurel dans ces secteurs est supérieur au déficit pour 2025. Les différentes commissions de conventions et d'accords sont priées de poursuivre l'analyse du dépassement au sein de leurs secteurs. Il est demandé à la Commission de contrôle budgétaire (CCB) et au Comité de l'assurance (CSS) de veiller à l'application des procédures reprises aux articles 18, 51 et 68 lors de la publication de l'audit permanent 2024, lors de la présentation des estimations techniques juin/septembre 2025 ou lors de tout constat de forte croissance de certaines prestations ou d'utilisations abusives du système.

Le Gouvernement confirme l'ampleur des mesures de correction nécessaires et la répartition entre les objectifs budgétaires partiels de la proposition du Comité de l'assurance du 7 octobre 2024, discutée à la rubrique 1 et détermine les mesures de correction nécessaires. Les mesures de correction sont décrites dans les rubriques 3.3.1 à 3.3.4. Les montants inclus dans ces rubriques décrivent le rendement sur base annuel des mesures concernées.

#### 3.3.1. Médecins

Différentes mesures sont prises concernant le secteur « honoraires des médecins ». Il est demandé au service, conjointement avec la médicomut, de mettre en œuvre les mesures reprises dans la proposition de budget. Et plus particulièrement, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- *La suppression, mise à 0 de la valeur lettre-clé, en ce qui concerne la pratique actuelle en matière de consultations téléphoniques.*
- *La mise en œuvre de la réduction tarifaire pour les interventions chez les médecins spécialistes énumérées dans la proposition du Comité de l'assurance.*

Ces mesures doivent générer des économies totales de 73.381 milliers d'euros. La médicomut peut prévoir que dans le cadre de son propre objectif partiel, un régime transitoire pour l'année 2025 et une réforme à partir du 1er janvier 2026 et seulement dans la mesure où cela n'aggrave pas l'objectif budgétaire global.

<b>Proposition</b>	<b>Sous-rubrique</b>	<b>EUR</b>
Téléconsultations	Consultations et visites	68.404.000
Angiographie cérébrale	Imagerie médicale	516.000
Examen duplex couleur	Imagerie médicale	2.453.000
Échographie urinaire complète	Imagerie médicale	1.469.000
Appendicectomie	Chirurgie	539.000
<b>Médecins total nom.</b>		<b>73.381.000</b>

### 3.3.2. Dentistes

Le Comité de l'assurance et la Dentomut ont analysé la croissance exponentielle de l'utilisation du test DPSI (Dutch Periodontal Scoring Index). Les organismes assureurs et les dentistes ont soumis une proposition totale concernant l'intégration correcte du DPSI dans la nomenclature. Ces mesures doivent générer une économie totale de 19.989 milliers d'euros.

### 3.3.3. Utilisation correcte des médicaments - une responsabilité partagée

Un important dépassement (2024) et une forte croissance (2025) du budget des Prestations pharmaceutiques sont constatés. Le groupe de travail ad hoc, dont les conclusions ont été incluses dans la note CGSS 2024/058, indique une forte augmentation du volume. Par conséquent, la responsabilité de la maîtrise du budget des médicaments ne se limite pas à la seule industrie des médicaments, mais nécessite également un effort de la part des prescripteurs, des fournisseurs et un contrôle du respect des conditions de délivrance. Cette proposition de budget part de cette responsabilité partagée.

#### **A. Renforcer les pharmaciens dans leur rôle de prestataires de soins pharmaceutiques**

Les pharmaciens jouent un rôle important dans les soins de santé. Leur rôle en tant que prestataires de soins a été renforcé systématiquement ces dernières années. Il est clair que ce rôle, tant dans le secteur ambulatoire que dans le secteur hospitalier, doit encore être renforcé au cours de la législature, compte tenu de la forte augmentation des volumes.

Cependant, un dépassement du budget dans le secteur des pharmaciens d'officine est constaté en 2024. Celui-ci s'explique, entre autres, par une forte croissance du volume.

Pour maîtriser les dépenses au sein du budget des spécialités pharmaceutiques, un effort à hauteur de **7.069 milliers d'euros** est demandé aux pharmaciens. Pour réaliser cet effort, la marge économique pour l'année 2025 n'est pas indexée. Le solde sera réalisé par une **retenue limitée sur la masse d'index**. Il est également demandé aux pharmaciens d'assurer la continuité du programme de réduction progressive des benzodiazépines, pour lequel un montant supplémentaire **de 148 milliers d'euros** est libéré dans la masse d'index.

*Mise en œuvre :*

- *Pour l'année 2025, la marge économique n'est pas indexée; recette de 5.020 milliers d'euros*
- *Pour l'année 2025, l'honoraire de base est indexé à hauteur de 2 centimes en moins; recette de 2.197 milliers d'euros*
- *Le montant prévu pour le programme de réduction progressive des benzodiazépines est augmenté de 148 milliers d'euros.*

*La non-indexation de la marge économique et l'indexation partielle de l'honoraire de base sont effectuées par le biais des ajustements nécessaires aux accords et aux dispositions réglementaires.*

## **B. Respect des conditions pour les médicaments Chapitre IV**

Il ressort d'études de l'INAMI et du CIN/des OA, notamment dans le cadre des sémaglutides qui sont coûteux et en forte croissance, que les conditions des médicaments Chapitre IV ne sont pas toujours respectées. Sous la coordination du Conseil supérieur des médecins-directeurs, les OA définiront un programme de contrôle en concertation et avec le soutien de l'INAMI, en accordant plus particulièrement de l'attention aux sémaglutides et aux médicaments en deuxième et troisième lignes pour le diabète, aux médicaments pour l'hypercholestérolémie familiale, aux oncolytiques onéreux et aux anticoagulants oraux. Ces contrôles doivent rapporter (au moins) 10.000 milliers d'euros sur une base annuelle à partir de 2025.

Par ailleurs, les mesures nécessaires seront prises pour supprimer les indications écrites sur la prescription (comme « trajet de soins diabète », etc.) et pour les remplacer par un mode de transmission d'information moins sensible à la fraude. Les travaux sont en cours pour intégrer ces statuts administratifs dans MyCarenet afin que les pharmaciens puissent les consulter.

## **C. Efficacité des prescripteurs : 16 millions d'euros en 2025**

Les médecins prescripteurs jouent un rôle important dans la politique des médicaments. Ils sont soutenus dans cette tâche par les autorités au moyen de directives, d'indicateurs, de feed-back sur le profil, etc.

La recette de 16 millions d'euros en 2025 grâce à un comportement prescripteur plus ciblé est garantie par les honoraires des médecins, mais elle peut être - et elle sera de préférence autant que possible - réalisée au moyen de mesures. La médicomut fera une proposition opérationnelle en matière de garantie budgétaire au plus tard le 1er mai 2025. La proposition de budget du Comité de l'assurance contient un certain nombre de propositions visant à renforcer l'efficacité, qui sont également reprises dans cette proposition de budget :

- *Lancement des traitements avec une prescription pour petit conditionnement et possibilité pour le pharmacien de faire une substitution au profit du petit conditionnement en cas de première délivrance en pharmacie ou, si le patient y a donné accès, dans le dossier pharmaceutique partagé.*
- *La Task Force Biosimilaires sera chargée d'élaborer d'ici au 30 juin 2025 des quotas de prescription et des incitants à la prescription de biosimilaires. Une première proposition sera soumise à la médicomut avant le 1er mai 2025.*
- *La médicomut sera chargée de formuler une proposition concernant le renforcement des quotas de prescriptions moins chères/les moins chères pour le 30 juin 2025.*
- *Il est demandé au Comité d'évaluation de la pratique médicale en matière de médicaments et/ou en collaboration avec le groupe de travail permanent Oncologie de la CRM d'élaborer des directives et des projets d'indicateurs concernant les domaines suivants : les médicaments de deuxième et troisième lignes pour le diabète et les médicaments pour l'hypercholestérolémie familiale. Des domaines supplémentaires peuvent être définis en consultation avec les OA. Conjointement avec les associations professionnelles, des efforts seront déployés pour assurer une bonne communication des directives. Les projets d'indicateurs seront soumis au CNPQ pour validation.*
- *La CRM s'assure qu'au moins deux révisions de groupe soient lancées chaque année.*
- *La médicomut peut formuler des propositions supplémentaires dans ce cadre.*

#### **D. Industrie : maîtrise des dépenses en intervenant sur le remboursement**

Le Comité de l'assurance propose, comme principale mesure à l'égard de l'industrie pharmaceutique, de fixer un sous-budget partiel pour les médicaments oncologiques. Par ailleurs, il a été proposé d'imposer une baisse de prix supplémentaire pour les anciens médicaments orphelins dont le prix est élevé.

La mesure relative aux vieux médicaments orphelins risque de provoquer des indisponibilités si elle n'est pas assortie d'un filet de sécurité. Mais l'application du filet de sécurité signifie que la mesure ne génère que des recettes très limitées.

Pour réaliser une recette structurelle de 80.363 milliers d'euros, l'industrie doit proposer des mesures alternatives avant l'été 2025. En l'absence d'alternatives, une réduction générale du prix de tous les médicaments avec filet de sécurité sera appliquée.

En 2025, le montant requis de 80.363 milliers d'euros sera réalisé par le biais d'un claw forward exécuté par la loi. Tant les recettes de l'année 2025 que l'effet **structurel** en 2026 doivent couvrir le montant total de 80.363 milliers d'euros (prix 2025). Les mesures ayant un impact structurel sur les dépenses de médicaments (objectif partiel 3) seront préparées en parallèle et entreront en vigueur à partir du 1/1/2026 pour le même montant de 80.363 milliers d'euros sur une base annuelle.

#### **TABLEAU DE SYNTHÈSE MESURES MEDICAMENTS :**

<b>En 000 EUR</b>	<b>Proposition CSS</b>	<b>Budget 2025</b>
Budget partiel pour les médicaments oncologiques	-88.432	
Baisse de prix des médicaments anciens et coûteux	-9.000	
Prescription rationnelle	-16.000	-16.000
Pharmaciens		
marge économique		-5.020
honoraires de base		-2.197
benzodiazépines		148
Claw forward		-80.363
Conformité - chapitre IV		-10.000
<b>Total</b>	<b>-113.432</b>	<b>-113.432</b>



### 3.3.4. Implants

La proposition du Comité de l'assurance de limiter le budget pour de nouvelles initiatives dans le secteur des implants est également suivie dans cette proposition. Par conséquent, l'enveloppe (19.000 milliers d'euros) est réduite de 10.000 milliers d'euros en 2025.

Néanmoins, il est important de préserver une marge pour l'innovation en matière d'implants et de dispositifs. Il est demandé à la Commission Remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs, en concertation avec les prestataires qui utilisent des implants et des dispositifs dans leurs interventions, de procéder à une analyse détaillée des explications de l'augmentation de volume constatée en 2024 et de sa nature structurelle ou non structurelle. Dans ce contexte, la demande du Comité de l'assurance pour que le KCE évalue le coût des implants, dans le cadre d'une comparaison internationale, est soutenue.

#### **TABLEAU DE SYNTHÈSE :**

<b>000 EUR</b>	<b>Objectif budgétaire global 2025</b>
<b>Médecins</b>	<b>-73.381</b>
Mesure consultation téléphonique	-68.404
Réduction de la valeur des lettres clé chez les médecins spécialistes	-4.977
<b>Dentistes</b>	<b>-19.989</b>
DPSI	-19.989
<b>Médicaments</b>	<b>-113.432</b>
Pharmaciens: marge économique	-5.020
Pharmaciens: honoraires de base	-2.197
Pharmaciens: benzodiazépines	148
Conformité - chapitre IV	-10.000
Claw forward 2025	-80.363
Prescription efficace	-16.000
<b>Implants</b>	<b>-10.000</b>
Nouvelles initiatives	-10.000
<b>Total</b>	<b>-216.802</b>
<b>Différence objectif budgétaire global</b>	

### **3.4. Modifications dans la présentation actuarielle par rapport à la proposition du Comité de l'assurance du 7 octobre 2024**

Le point 3.4. explique les adaptations apportées dans la présentation actuarielle par rapport à la proposition du Comité de l'assurance du 7 octobre 2024.

#### **3.4.1. Répartition de la sous-utilisation entre les secteurs**

Un montant total de 114,401 millions d'euros est inscrit comme sous-utilisation pour l'année 2025. Cette sous-utilisation est répartie entre les secteurs concernés conformément à la note des estimations techniques de septembre (note CGSS 2024/056):

<b>000 EUR</b>	<b>Onderbenutting 2025 Sous-utilisation 2025</b>
<b>0. Transversale gezondheidszorgdoelstellingen - Objectifs de soins de santé transversaux</b>	
c) Multidisciplinair perinataal (pre-en postnataal) zorgtraject voor kwetsbare vrouwen Trajet de soins multidisciplinaire périnatal (pré- et postnatal) pour les femmens vulnérables	-2.963
e) Meer psychiatrische zorg, maar ook somatische zorg voor jongeren met psychiatrische problemen Plus de soins psychiatriques, mais aussi soins somatiques pour jeunes avec problèmes psychiatriques	-2.052
f) Reductie van de heropnames (nieuwe hospitalisatieperiodes) door de uitrol van een betere pulmonaire revalidatie en het verhogen van de levenskwaliteit van de betrokken patiënten door hun functionele mogelijkheden te verbeteren Réduire les réadmissions (nouvelles périodes d'hospitalisation) par le déploiement d'une meilleure réhabilitation pulmonaire et l'augmentation de la qualité de vie des patients concernés par l'amélioration de leurs capacités fonctionnelles	-2.963
g 1) Overeenkomst post Covid-19 (+ uitbreiding overeenkomst) - Convention post Covid-19 (+ élargissement)	-6.323
g 2.4) Saldo (waaronder neurocognitieve longcovid) - Solde (dont longcovid neurocognitif)	-4.063
<b>1.8. Artsen - Honoraria buiten nomenclatuur / Médecins - Honoraires hors nomenclature</b>	
New Deal	-12.603
<b>4. Verpleegkundigen / Praticiens de l'art infirmier</b>	
Zorgpersoneelsfonds Fonds Blouses blanches	-38.204
<b>12 a. Verpleegdagprijs / Prix de journée d'entretien</b>	
Beroepen Recours	-28.969
<b>19. Bijzonder solidariteitsfonds / Fonds spécial de solidarité</b>	-10.000
<b>36. Geïntegreerde zorg - Soins intégrés</b>	
a) PGZ - PSI	-3.092
b) Zorgvernieuwing - Renouvellement de soins	-3.169
<b>TOTAAL - TOTAL</b>	<b>-114.401</b>

### 3.4.2. Corrections techniques aux estimations techniques de septembre

L'introduction de la revue de médication est plus lente que prévu, mais l'estimation technique est trop stricte. De plus, cette estimation ne tient pas compte de la deuxième partie de la mesure, à savoir la mise en œuvre de la revue de médication dans le secteur des maisons de repos. Il s'agit d'un montant de 1.009 milliers d'euros au niveau de la rubrique 3 m) concernant les honoraires spécifiques des pharmaciens.

Dans le cadre du trajet de soins buccaux et du remboursement du détartrage, le remboursement est parfois conditionné au fait que le patient ait reçu des soins dentaires remboursés au cours de l'année civile précédente. Les personnes de 18 ans ou plus qui se rendent régulièrement chez le dentiste bénéficient d'un remboursement plus élevé pour les soins dentaires dans le cadre de ce trajet que les personnes qui ne le font pas. Pendant la période de Covid, cette règle a été temporairement assouplie : les soins dentaires des deux années précédentes ont été pris en compte, car il était possible qu'à cause de la pandémie, aucune visite chez le dentiste n'ait eu lieu l'année précédente. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, cet assouplissement sera supprimé et de nouveau, seuls les soins dentaires de l'année précédente (2024) seront pris en compte pour les remboursements en 2025. Cette suppression n'a pas été prise en compte dans l'estimation technique 2025. Il s'agit d'un montant de -11.183 milliers d'euros au niveau de la rubrique "honoraires pour les dentistes".

Les moyens supplémentaires disponibles pour le secteur de la kinésithérapie en 2024 (voir note CGSS 2023/80) ont été affectés à partir du 1<sup>er</sup> février 2024. L'affectation de ce budget annuel sur une période de 11 mois entraîne un déficit de 10.562 milliers d'euros sur base annuelle pour 2025. Conformément à la convention M24, ce déficit doit être compensé par le secteur dans les moyens disponibles pour 2025. Cependant, en raison d'une erreur de traitement, cette correction n'a pas été reprise dans les calculs techniques 2025 de la kinésithérapie.

En ce qui concerne la période 2020 – 2024, un arrêté royal a été publié chaque année pour ne pas indexer les plafonds des tickets modérateurs pour les spécialités pharmaceutiques remboursables, les préparations magistrales, les dispositifs médicaux, l'alimentation médicale et les radio-isotopes. Par conséquent, les estimations techniques 2025 ne reprennent pas l'indexation de ces plafonds des tickets modérateurs. Toutefois, contrairement aux années précédentes, aucun arrêté royal n'a été publié pour ne pas indexer ces plafonds des tickets modérateurs, ce qui a permis de dégager un montant de 3.417 milliers d'euros par rapport aux estimations techniques pour 2025.

Ces 4 corrections par rapport aux calculs techniques de septembre d'un montant total de 24.153 milliers d'euros sont maintenues comme montant non réparti dans les dépenses autorisées 2025.

### 3.4.3. Mise en œuvre des mesures d'économie sur les médicaments

Une explication des mesures d'économie sur les médicaments à hauteur de 113,432 millions d'euros figure au point 3.3.3 de cette note.

### **3.5. Points d'attention supplémentaires**

#### **3.5.1. Maisons médicales**

Le budget des Maisons médicales est une conséquence directe du nombre de patients traités dans le système forfaitaire qui, par conséquent, ne génèrent pas de prestations ailleurs en ce qui concerne leurs soins dans le cadre de la première ligne. Toutefois, le Gouvernement demande, comme suggéré dans la proposition du secteur (INAMI\_CGSS\_2024\_039) concernant l'appropriate care, de mettre en œuvre rapidement la lecture obligatoire de la carte d'identité électronique lors de l'inscription. Cela afin d'éviter une croissance injustifiée du secteur ou une baisse de la qualité des soins qui sont donnés aux patients inscrits.

Cette mesure doit être mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2026. Le moindre coût de cette mesure est estimé à **991K€**.

En outre, les propositions relatives à ce secteur figurant dans le [Plan d'action en matière de contrôle des soins de santé 2024-2026](#) doivent être mises en œuvre rapidement.

#### **3.5.2. Préserver le budget 2026**

Le Comité de l'assurance note à juste titre que la correction (cf. 3.1) apportée aux estimations techniques révisées pour 2025 n'est qu'une correction temporaire. Selon toute vraisemblance, lorsque les mesures de politique concernées atteindront leur vitesse de croisière, les sous-utilisations continueront à diminuer. Dans les estimations techniques révisées pour 2026, la plupart ou la totalité de ces dépenses devront être réinscrites, ce qui exposera le budget à un risque de déficit plus important en 2026 et à davantage de mesures d'économies structurelles en 2026.

Le Gouvernement rappelle à toutes les commissions de convention et les commissions d'accord leur responsabilité et les procédures légales existantes. Il est demandé à la CCB, au Comité de l'assurance et aux CAO sur base de l'audit permanent 2024 d'analyser les éventuelles croissances non attendues et structurelles de certaines rubriques et sous-rubriques budgétaires et d'être à l'initiative de propositions afin d'améliorer l'efficacité de l'allocation des moyens de l'assurance-maladie.

« Prendre ses responsabilités en des temps difficiles » sont les premiers mots de cette proposition de budget 2025 et c'est ce que cette législature demandera afin de remettre la trajectoire budgétaire avant l'horizon 2029 sur rails. Cet effort commence aujourd'hui. Compte tenu des données disponibles et afin d'intervenir de manière proactive sur les dépassements budgétaires prévisibles en 2026 (voir note CGSS 2025/009), le ministre des Affaires sociales consultera les secteurs concernés pour élaborer ensemble des mesures, au plus tard le 30 juin 2025, avec un impact à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les estimations techniques de septembre 2024 indiquaient 114,401 millions de sous-utilisations et 30,148 millions d'euros de montants réservés. C'est donc à hauteur de cet effort à minima et en concertation que les mesures nécessaires doivent être préparées dès aujourd'hui. Si des estimations plus récentes venaient à réévaluer ce montant à la hausse, il en sera pris compte dans l'effort à faire.

Il en va du devoir des toutes les parties prenantes afin de garantir un système de soins de santé pérenne, solidaire entre les secteurs et envers les patients, et qui permettra une fois redressé d'accueillir de

nouvelles initiatives qui se multiplient avec l'essor de nouvelles technologies et techniques innovantes. De plus, avec le vieillissement de la population et la hausse des maladies chroniques, les dépenses des organisations de santé ne cessent d'augmenter sans garantir pour autant une amélioration des résultats. C'est donc face à ces défis multiples, que le système de soins de santé doit évoluer pour mieux répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs et des patients. Dans cette optique, une approche centrée sur le patient doit se développer, mettant l'accent sur l'amélioration des résultats qui ont le plus d'impact et de valeur pour lui tout au long de son parcours de soins. L'objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles tout en garantissant une prise en charge efficace et durable pour la société.

**Bijlage 1 : Overzicht van de begroting  
Annexe 1 : Aperçu du budget  
Geneeskundige verzorging - Soins de santé**

ONTVANGSTEN - RECETTES	2025	Wijzigingen Modifications	2025
in duizenden EUR en milliers EUR	Prefiguratie Préfiguration Monitoringcomité 01-10-2024		Begroting Budget
<b>Bijdragen - Contributions</b>	<b>1.806.220</b>	<b>0</b>	<b>1.806.220</b>
- Bijdragen gepensioneerden - Cotisations pensionnés	1.795.441		1.795.441
- Persoonlijke bijdragen - Cotisations personnelles	10.779		10.779
<b>Staatstoelagen - Allocations publiques</b>	<b>824.733</b>	<b>0</b>	<b>824.733</b>
- Financiering Zorgpersoneelfonds BMF - Financement fonds blouses blanches	346.431		346.431
- Dotatie taks op de effectenrekeningen - Dotation taxe sur comptes-titres	478.302		478.302
<b>Toegewezen ontvangsten - Recettes allouées</b>	<b>1.653.114</b>	<b>80.363</b>	<b>1.733.477</b>
- Autoverzekering - Assurance automobile	259.073		259.073
- Vergoedingen farmaceutische produkten - Redevances produits pharmaceutiques	4.544		4.544
- Heffing zakencijfer farmaceutische produkten - Cotisation chiffre d'affaires produits pharmaceutiques	347.553		347.553
- Private verzekeringsmaatschappijen - Compagnies d'assurances privées	228.206		228.206
- Heffing marketing farmaceutische firma's - Cotisation marketing firmes pharmaceutiques	6.989		6.989
- Diverse verzekeringen - Assurances diverses	806.749		806.749
- Claw forward	0	80.363	80.363
<b>Externe overdrachten - Transferts externes</b>	<b>344</b>	<b>0</b>	<b>344</b>
- Protocolakkoord Belrai - uitgaven gemeenschappen - Protocole accord Belrai - dépenses communautés	344		344
<b>Opbrengsten beleggingen - Revenus des investissements</b>	<b>166</b>	<b>0</b>	<b>166</b>
- Beleggingen V.I.'s - Placements O.A.	3		3
- Beleggingen bijdragefondsen - Placement fonds de cotisations	163		163
<b>Diverse ontvangsten - Recettes diverses</b>	<b>2.527.073</b>	<b>0</b>	<b>2.527.073</b>
- Terugvorderingen art. 157 - Récupérations art. 157	13.328		13.328
- Gerechtelijke interesten - Intérêts judiciaires	897		897
- Kontrakten art. 111 geneesmiddelen (oud art. 81) - Contrats art. 111 médicaments (ancien art. 81)	2.000.515		2.000.515
- Boetes controledienst ziekenfondsen - Amendes Off. de contrôle mutualités	10		10
- Internationale verdragen (IV) - Conventions internationales (CI)	492.823		492.823
- Protocolakkoord IV - Protocole d'accord CI	18.000		18.000
- Seed money	PM		PM
BENELUXA : scanning horizon - BENELUXA : scanning horizon	1.500		1.500
<b>Overdrachten vanuit de globale beheren - Transferts de la gestion globale</b>	<b>38.325.906</b>	<b>-3.428</b>	<b>38.322.478</b>
- Globaal beheer §1bis loontrekkenden - Gestion globale §1bis salariés	27.275.397		27.275.397
- Globaal beheer §1bis zelfstandigen - Gestion globale §1bis indépendants	2.671.742		2.671.742
- <u>Globaal beheer §1quater loont. (alt. Fin.) - Gestion globale §1quater salariés (fin. alt.)</u>	7.321.754	-3.122	7.318.632
- <u>Globaal beheer §1quater zelfs. (alt. Fin.) - Gestion globale §1quater indépendants (fin. alt.)</u>	717.197	-306	716.891
- Overdracht zelfstandigen - Transfert indépendants	197.119		197.119
- Financiering IBF via globaal beheer loontrekkenden - Financement FBI gestion globale salariés	142.697		142.697
<b>Europees herstellfonds - Fonds européen de relance</b>	<b>7.250</b>	<b>0</b>	<b>7.250</b>
<b>Totaal ontvangsten - Total recettes</b>	<b>45.144.806</b>	<b>76.935</b>	<b>45.221.741</b>

**Bijlage 1 (vervolg 1) : Overzicht van de begroting  
Annexe 1 (suite 1) : Aperçu du budget  
Geneeskundige verzorging - Soins de santé**

UITGAVEN - DEPENSES	2025	Wijzigingen Modifications	2025
	Prefiguratie Préfiguration Monitoringcomité 01-10-2024		Begroting Budget
in duizenden EUR en milliers EUR			
<b>Prestaties - Prestations</b>	<b>39.612.132</b>	<b>80.363</b>	<b>39.692.495</b>
- Totaal geneeskundige verstrekkingen - Total soins de santé	39.812.150		39.812.150
- Niet te besteden bedrag - Montant non affectable	-200.018	80.363	-119.655
<b>Beheerskosten - Coûts de gestion</b>	<b>1.188.516</b>	<b>0</b>	<b>1.188.516</b>
- Administratiekosten V.I.'s - Frais d'administration O.A.	988.052		988.052
- N.M.B.S. - S.N.C.B.	24.396		24.396
- H.K.Z.I.V. - C.A.A.M.I.	28.355		28.355
- Patientenverenigingen - Associations de patients	2.650		2.650
- Overdracht kenniscentrum - Transfert centre de connaissance	22.483		22.483
- Beheerskosten - Frais de gestion	121.731		121.731
- Opdrachtenkosten - Frais de mission	849		849
<b>Externe overdrachten - Transferts externes</b>	<b>2.727.230</b>	<b>0</b>	<b>2.727.230</b>
- DOSZ, zeevarenden gepensioneerden - OSSOM, Marins pensionnés	718		718
- Dotatie fonds medische ongevallen - dotation fonds accidents médicaux	26.516		26.516
- Dotatie FAGG - dotation AFMPS	3.443		3.443
- Protocolakkoord Belrai - uitgaven gemeenschappen - Protocole accord Belrai - dépenses communautés	344		344
- Wet ziekenhuizen - loi hôpitaux	2.696.209		2.696.209
<b>Diverse uitgaven - Dépenses diverses</b>	<b>1.609.678</b>	<b>-3.428</b>	<b>1.606.250</b>
- Internationale verdragen - Conventions internationales	971.057		971.057
- Interesten beleggingen (20%) - Intérêts placements (20%)	1		1
- Interesten bijdragen - Intérêts cotisations	163		163
- % op terugvorderingen - % sur récupérations	10.549		10.549
- Expertise - Expertise	5.361		5.361
- Sociaal statuut - Statut social	332.762		332.762
- Campagnes - Campagnes	1.032		1.032
- Verhoogde kosten TD's - Frais supplémentaires OT	5.851		5.851
- IMA - steekproef - IMA échantillon	175		175
- e-gezondheid - e-santé	113.436		113.436
- Adviserend artsen accreditering - Médecins conseils accréditation	1.121		1.121
- Autoverzekering - Assurance automobile	104		104
- Verminderingen heffing zakencijfer - Réduction cotisation chiffre d'affaires	42.000		42.000
- Dotatie e-health - Dotation e-health	19.112		19.112
- Gerechtelijke interessen - Intérêts judiciaires	5		5
- BENELUXA : scanning horizon - BENELUXA : scanning horizon	3.500	-820	2.680
- Extra middelen toekomstpact - moyens supp pacte avenir	268		268
- Art. 56-22 - Art. 56-22	102.154	-2.608	99.546
- Handhaving/doelmatige zorg - Maintien / efficiences des soins	1.027		1.027
- Seed money	PM		PM
<b>Relanceplan</b>	<b>7.250</b>	<b>0</b>	<b>7.250</b>
<b>Totaal uitgaven - Total dépenses</b>	<b>45.144.806</b>	<b>76.935</b>	<b>45.221.741</b>

**Bijlage 1 (vervolg 2) : Overzicht van de begroting  
Annexe 1 (suite 2) : Aperçu du budget  
Geneeskundige verzorging - Soins de santé**

- Resultaat van het jaar - Résultat de l'année  in duizenden EUR en milliers EUR	2025  Prefiguratie Préfiguration Monitoringcomité 01-10-2024	Wijzigingen Modifications	2025  Begroting Budget
Ontvangsten van het jaar - Ressources de l'année Uitgaven van het jaar - Dépenses de l'année	<b>45.144.806</b> <b>45.144.806</b>	<b>76.935</b> <b>76.935</b>	<b>45.221.741</b> <b>45.221.741</b>
Primair resultaat van het jaar - Résultat primaire de l'année	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



OMSCHRIJVING - LIBELLE	2025	2025	2025	2025	2025
	p 2025				
	TR	Wijzigingen	Voorstel CGV	Wijzigingen	Budget 2025
	sept 2024		2025		
	CT	Adaptations	Propositions CSS	Adaptations	Budget 2025
	sept 2024		2025		
	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
0. - Transversale gezondheidszorgdoelstellingen Objectifs de soins de santé transversaux					
a) Opstarttraject voor patiënt met risico op diabetes en opvolging van patiënten met diabetes Trajet de démarrage pour patient à risque de diabète et suivi des patients diabétiques	6.508		6.508		6.508
b) Zorgtraject voor kinderen met obesitas Trajet de soins pour enfants obèses	11.912		11.912		11.912
c) Multidisciplinair perinataal (pre-en postnataal) zorgtraject voor kwetsbare vrouwen, zie KCE-studie 326 Trajet de soins multidisciplinaire périnatal (pré-et postnatal) pour femmes fragilisées voir KCE étude 326	11.851		11.851	-2.963	8.888
d) Zorgpad rond de patiënt pre- en post abdominale orgaantransplantatie Itinéraire de soins autour du patient avant et après une transplantation d'organe abdominal	5.808		5.808		5.808
e) Meer psychiatrische zorg, maar ook in somatische zorg voor jongeren met psychiatrische problemen Plus de soins psychiatriques mais aussi soins somatiques pour jeunes avec problèmes psychiatriques	12.315		12.315	-2.052	10.263
f) Reductie van de heropnames (nieuwe hospitalisatieperiodes) door de uitrol van een betere pulmonaire revalidatie en het verhogen van de levenskwaliteit van de betrokken patiënten door hun functionele mogelijkheden te verbeteren Réduire les réadmissions (nouvelles périodes d'hospitalisation) par le déploiement d'une meilleure réhabilitation pulmonaire et l'augmentation de la qualité de vie des patients concernés par l'amélioration de leurs capacités fonctionnelles	5.926		5.926	-2.963	2.963
g 1) Overeenkomst post Covid-19 - Convention post Covid-19	7.904		7.904	-6.323	1.581
g 2) Diverse projecten in het kader van secundaire en tertiaire preventie in de eerste lijn Plusieurs projets dans le domaine de la prévention secondaire et tertiaire dans la première ligne	0		0		0
g 2.1) MDR MS / Parkinson / ALS / Huntington	2.552		2.552		2.552
g 2.3) Mondhygiënisten eerstelijnspraktijken - Hygiënistes bucco-dentaires pratiques première ligne	1.096		1.096		1.096
g 2.4) Saldo (waronder neurocognitieve longcovid) - Solde (dont longcovid neurocognitif)	5.079		5.079	-4.063	1.016
h) Terugbetaald ontwenningplan via magistrale bereidingen voor het afkicken van benzodiazepines en de 'zogenamde' Z drugs in overleg met en op voorschrift van de huisarts Le remboursement d'un plan de sevrage aux benzodiazépines et « Z drugs » via des préparations magistrales, en concertation et sur prescription du médecin généraliste	730		730	148	878
i) Somatische zorg in psychiatrische ziekenhuizen - Soins somatiques dans les hôpitaux psychiatriques	8.863		8.863		8.863
j) Thuishospitalisatie - Hospitalisation à domicile	5.422		5.422		5.422
k) Griepvaccin- Vaccin contre la grippe	4.838		4.838		4.838
l) Project Onco@home	1.447		1.447		1.447
Totaal - Total	<b>92.251</b>		<b>92.251</b>	<b>-18.216</b>	<b>74.035</b>

OMSCHRIJVING - LIBELLE		2025	2025	2025	2025	2025
		p 2025				
		TR sept 2024	Wijzigingen	Voorstel CGV 2025	Wijzigingen	Budget 2025
		CT sept 2024	Adaptations	Propositions CSS 2025	Adaptations	Budget 2025
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
1.	- Honoraria van artsen Honoraires médicaux					
	a) Klinische biologie - Biologie clinique	1.556.970		1.556.970		1.556.970
	b) Medische beeldvorming - Imagerie médicale	1.757.141	-4.438	1.752.703		1.752.703
	c) Raadplegingen, bezoeken en adviezen - Consultations, visites et avis	3.634.831	-68.404	3.566.427		3.566.427
	d) Speciale verstrekkingen - Prestations spéciales	1.955.396		1.955.396		1.955.396
	e) Heelkunde - Chirurgie	1.536.134	-539	1.535.595		1.535.595
	f) Gynaecologie - Gynécologie	80.194		80.194		80.194
	g) Toezicht - Surveillance	606.624		606.624		606.624
	h) Honoraria buiten nomenclatuur - honoraires hors nomenclature	410.184		410.184	-12.603	397.581
	i) Onverdeeld- Non réparti	-2.404		-2.404		-2.404
	j) Aanvullende financiering ZH - Financement complémentaire Hôp	193.460		193.460		193.460
	<i>subtotaal zonder bio en rx</i>	<i>8.414.419</i>		<i>8.345.476</i>	<i>-12.603</i>	<i>8.332.873</i>
	Totaal - Total	<b>11.728.530</b>	<b>-73.381</b>	<b>11.655.149</b>	<b>-12.603</b>	<b>11.642.546</b>
2.	- Honoraria van tandheekkundigen Honoraires dentaires	1.653.178	-19.989	1.633.189	-11.183	1.622.006
	Totaal - Total	<b>1.653.178</b>	<b>-19.989</b>	<b>1.633.189</b>	<b>-11.183</b>	<b>1.622.006</b>
3.	- Farmaceutische verstrekkingen Fournitures pharmaceutiques					
	a) Farm. specialiteiten - Spécialités pharm.	6.520.054	-113.432	6.406.622	77.418	6.484.040
	a.1 Economische marge - Marge économique (**)	155.322		155.322	-5.020	150.302
	a.2 Basishonorarium - Honoraires de base (*)	607.485		607.485	-2.197	605.288
	b) Magistrale bereidingen - Préparations magistrales	98.659		98.659	-573	98.086
	c) Wachthonoraria - Honoraires de garde	9.664		9.664		9.664
	d) Bloed - Sang	104.504		104.504		104.504
	e) Medische hulpmiddelen - Dispositifs médicaux	56.229		56.229	-5	56.224
	f) Medische voeding - Alimentation médicale	42.035		42.035	-5	42.030
	g) Radio-isotopen - Radio-isotopes	73.477		73.477	-37	73.440
	h) Desinfecterende baden - Bains désinfectants	155		155		155
	i) Zorgtrajecten - Trajets de soins	9.929		9.929		9.929
	j) Zuurstof - Oxygène	636		636		636
	k) Honoraria zuurstof - Honoraires oxygène	438		438		438
	l) Analgetica - Analgésiques	0		0		0
	m) Specifieke honoraria apothekers - Honoraires spécifiques pharmaciens	99.047		99.047	1.009	100.056
	Totaal - Total	<b>7.014.827</b>	<b>-113.432</b>	<b>6.901.395</b>	<b>77.807</b>	<b>6.979.202</b>

		2025 p 2025	2025	2025	2025	2025
	OMSCHRIJVING - LIBELLE	TR sept 2024	Wijzigingen	Voorstel CGV 2025	Wijzigingen	Budget 2025
		CT sept 2024	Adaptations	Propositions CSS 2025	Adaptations	Budget 2025
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
4.	- Honoraria van verpleegkundigen (thuisverzorging) Honoraires des praticiens de l'art infirmier (soins à domicile) Zorgpersoneelsfonds - Fonds blouses blanches Totaal - Total	2.305.440 52.604 <b>2.358.044</b>		2.305.440 52.604 <b>2.358.044</b>	-38.204 <b>-38.204</b>	2.305.440 14.400 <b>2.319.840</b>
5.	- Specifieke tegemoetkomingen diensten thuisverpleging Interventions spécifiques services de soins à domicile Totaal - Total	53.559 <b>53.559</b>		53.559 <b>53.559</b>		53.559 <b>53.559</b>
6.	- Verzorging door kinesitherapeuten Soins par kinésithérapeutes e-Attest Totaal - Total	1.322.249 28.663 <b>1.350.912</b>		1.322.249 28.663 <b>1.350.912</b>	-10.562 <b>-10.562</b>	1.311.687 28.663 <b>1.340.350</b>
7.	- Verzorging door bandagisten en orthopedisten Soins par bandagistes et orthopédistes * Bandagisten - Bandagistes * Orthopedisten - Orthopédistes Totaal - Total	80.287 236.907 <b>317.194</b>		80.287 236.907 <b>317.194</b>		80.287 236.907 <b>317.194</b>
8.	- Implantaten en invasieve medische hulpmiddelen Implants et dispositifs médicaux Totaal - Total	1.018.228 <b>1.018.228</b>	-10.000 <b>-10.000</b>	1.008.228 <b>1.008.228</b>		1.008.228 <b>1.008.228</b>
9.	- Verzorging door opticiërs Soins par opticiens Totaal - Total	52.264 <b>52.264</b>		52.264 <b>52.264</b>		52.264 <b>52.264</b>
10.	- Verzorging door audiciërs Soins par audiciens Totaal - Total	127.065 <b>127.065</b>		127.065 <b>127.065</b>		127.065 <b>127.065</b>
11.	- Honoraria van vroedvrouwen Honoraires sages-femmes Totaal - Total	52.299 <b>52.299</b>		52.299 <b>52.299</b>		52.299 <b>52.299</b>

OMSCHRIJVING - LIBELLE		2025	2025	2025	2025	2025
		p 2025				
		TR sept 2024	Wijzigingen	Voorstel CGV 2025	Wijzigingen	Budget 2025
		CT sept 2024	Adaptations	Propositions CSS 2025	Adaptations	Budget 2025
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
12.	a) Verpleegdagprijs Prix de la journée d'entretien <i>Herraming RIZIV - Réestimation INAMI</i>	8.097.437		8.097.437	-28.969	8.068.468
	b) Forfaitaire dagprijzen in alg. ziekenhuizen Prix de la journée forfaitaire dans l'hôp. général	399.914		399.914		399.914
	c) Vervoer Transport	7		7		7
	d) Verpleegdagprijs : Niet-erkende bedden Prix de la journée d'entretien : Lits non-agrésés	44.810		44.810		44.810
	Totaal - Total	<b>8.542.168</b>		<b>8.542.168</b>	<b>-28.969</b>	<b>8.513.199</b>
13.	- Militair hospitaal - all-in prijs Hôpital militaire - prix all-in Totaal - Total	11.498 <b>11.498</b>		11.498 <b>11.498</b>		11.498 <b>11.498</b>
14.	- Dialyse Dialyse					
	a) Honoraria - Honoraires	201.542		201.542		201.542
	b) Forfaits	370.194		370.194		370.194
	c) Reiskosten - Frais de déplacement	10.066		10.066		10.066
	Totaal - Total	<b>581.802</b>		<b>581.802</b>		<b>581.802</b>
16.	Forfaitaire dagprijs psychiatrische ziekenhuizen Prix journée forfaitaire hôpitaux psychiatriques Totaal - Total	6.422 <b>6.422</b>		6.422 <b>6.422</b>		6.422 <b>6.422</b>

	OMSCHRIJVING - LIBELLE	2025 p 2025	2025	2025	2025	2025
		TR sept 2024	Wijzigingen	Voorstel CGV 2025	Wijzigingen	Budget 2025
		CT sept 2024	Adaptations	Propositions CSS 2025	Adaptations	Budget 2025
		000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR	000 EUR
17.	- Eindloopbaan Fin de carrière Totaal - Total	28.191 <b>28.191</b>		28.191 <b>28.191</b>		28.191 <b>28.191</b>
18.	- Revalidatie en herscholing Rééducation fonctionnelle et professionnelle Totaal - Total	627.091 <b>627.091</b>		627.091 <b>627.091</b>		627.091 <b>627.091</b>
19.	- Bijzonder solidariteitsfonds Fonds spécial de solidarité Unmet Medical Need Totaal - Total	7.785 11.434 <b>19.219</b>		7.785 11.434 <b>19.219</b>	-10.000 <b>-10.000</b>	7.785 1.434 <b>9.219</b>
20.	- Logopedie Logopédie Totaal - Total	218.310 <b>218.310</b>		218.310 <b>218.310</b>		218.310 <b>218.310</b>
21.	- Andere kosten van verblijf en reiskosten Autres frais de séjour et frais de déplacement Totaal - Total	24.802 <b>24.802</b>		24.802 <b>24.802</b>		24.802 <b>24.802</b>
22.	- Regularisaties Régularisations Totaal - Total	4.177 <b>4.177</b>		4.177 <b>4.177</b>		4.177 <b>4.177</b>
23.	- Maximumfactuur Maximum à facturer Totaal - Total	383.521 <b>383.521</b>		383.521 <b>383.521</b>		383.521 <b>383.521</b>
24.	- Chronische ziekten Patients chroniques Totaal - Total	165.047 <b>165.047</b>		165.047 <b>165.047</b>		165.047 <b>165.047</b>
25.	- Palliatieve zorgen (patiënt) Soins palliatifs (patient) Totaal - Total	29.886 <b>29.886</b>		29.886 <b>29.886</b>		29.886 <b>29.886</b>
26.	- Menselijk lichaamsmateriaal Matériel corporel humain Totaal - Total	14.228 <b>14.228</b>		14.228 <b>14.228</b>		14.228 <b>14.228</b>

	OMSCHRIJVING - LIBELLE	2025 p 2025 TR sept 2024 CT sept 2024 000 EUR	2025 Wijzigingen Adaptations 000 EUR	2025 Voorstel CGV 2025 Propositions CSS 2025 000 EUR	2025 Wijzigingen Adaptations 000 EUR	2025 Budget 2025 Budget 2025 000 EUR
28.	- Geïnterneerden Internés Totaal - Total	37.803 <b>37.803</b>		37.803 <b>37.803</b>		37.803 <b>37.803</b>
30.	- Specifieke zorgprogramma's Programmes de soins spécifiques a) COMA b) PVS c) MS/ALS/HUNTINGTON Totaal - Total	3.944 612 21.548 <b>26.104</b>		3.944 612 21.548 <b>26.104</b>		3.944 612 21.548 <b>26.104</b>
31.	- Medische huizen Maisons médicales Totaal - Total	373.212 <b>373.212</b>		373.212 <b>373.212</b>		373.212 <b>373.212</b>
33.	- Sociaal akkoord Accord social Totaal - Total	295.214 <b>295.214</b>		295.214 <b>295.214</b>		295.214 <b>295.214</b>

	OMSCHRIJVING - LIBELLE	2025 p 2025 TR sept 2024 CT sept 2024 000 EUR	2025 Wijzigingen Adaptations 000 EUR	2025 Voorstel CGV 2025 Propositions CSS 2025 000 EUR	2025 Wijzigingen Adaptations 000 EUR	2025 Budget 2025 Budget 2025 000 EUR
34.	- Diversen Divers Kankerplan/chronisch zieken - Plan cancer/mal.chron. Aanpassing. verzekeraarheid - Adapt. assurabilité Harmonisering voorkeurregeling - Harmonisation régime préférentiel Mediprima Totaal - Total	11.997 1.900 4.204 150 <b>18.251</b>		11.997 1.900 4.204 150 <b>18.251</b>		11.997 1.900 4.204 150 <b>18.251</b>
36.	Geïntegreerde zorg - Soins intégrés a) PGZ - PSI b) Zorgvernieuwing - Renouvellement de soins c) Belrai Totaal - Total	10.423 15.338 1.378 <b>27.139</b>		10.423 15.338 1.378 <b>27.139</b>	-3.092 -3.169 <b>-6.261</b>	7.331 12.169 1.378 <b>20.878</b>
39.	Compensatie volledige ontvangsten art. 111/81 Compensation recettes totales art. 111/81	<b>2.000.515</b>		<b>2.000.515</b>		<b>2.000.515</b>
40.	Psychologische zorg Aide psychologique Totaal - Total	250.770 <b>250.770</b>		250.770 <b>250.770</b>		250.770 <b>250.770</b>
41.	LVZ : Forfaitaire honoraria SBV : Honoraires forfaitaires	439.863		439.863		439.863
48.	Herstelverblijf / Hersteleenheden - Séjour de convalescence / Unités de convalescence Totaal - Total	8.873 <b>8.873</b>		8.873 <b>8.873</b>		8.873 <b>8.873</b>
50.	Covid-maatregelen - Mesures covid	<b>17.099</b>		<b>17.099</b>		<b>17.099</b>
	Mobile health	3.927		3.927		3.927
	Montant non réparti	0		0	24.153	24.153
	<b>Totaal - Total</b>	<b>39.973.483</b>	<b>-216.802</b>	<b>39.756.681</b>	<b>-34.038</b>	<b>39.722.643</b>
	Onderbenutting 2025 - Sous-utilisation 2025	-114.401		-114.401	114.401	0
	Gereserveerde bedragen 2025 - Montants réservés 2025	-30.148		-30.148		-30.148
	<b>Totaal incl. onderbenutting en gereserveerde bedragen 2025- Total inclus sous-utilisation et montants réservés 2025</b>	<b>39.828.934</b>	<b>-216.802</b>	<b>39.612.132</b>	<b>80.363</b>	<b>39.692.495</b>
	Niet te besteden bedrag - Montant non affectable	200.018		200.018	-80.363	119.655
	<b>Resultaat - Résultat</b>	<b>40.028.952</b>	<b>-216.802</b>	<b>39.812.150</b>	<b>0</b>	<b>39.812.150</b>

**Annexe 3 : projets article 56-22**

Nummer Numéro	Projecten artikel 56 - 22 Projets articles 56-22	Préfiguration Préfiguration 2025	Wijziging Modification	Begroting Budget 2025
2	financement centre de référence : Laboratoire SIDA	10.274		10.274
3	Laboratoire maladies contagieuses	6.900		6.900
5	Institut Prince Léopold médecine tropicale	2.356		2.356
6	Réunions de consensus Pharmanet	259		259
13	Etudes-INAMI : OSE	174		174
16	EBP plan			
	cdlh	1.308	-240	1.068
	ebpracticenet	2.139		2.139
	BMJ	190		190
	JBI	112		112
	WG ontwikkeling richtlijnen eerste lijn	911		911
	minerva	334		334
	cebam ebp plan	651		651
	KCE	155		155
	KCE/NAO	458		458
	Solde autres projets	300	-159	141
17	Projets de qualité (AIM, feed-back, .)	721		721
23	Concertation pharmaco-thérapeutique	2.054		2.054
25	Combat tuberculose multirésistante	1.856		1.856
28	Soutiens organisations professionnelles dans le cadre de la concertation			
	dentistes	544		544
	kinés	544		544
	logopédistes	544		544
	pharmaciens	544		544
	infirmières	482		482
	band/orth	544		544
	sages-femmes	544		544
	médecins	1.608		1.608
29	Kinésithérapie promotion de qualité : Pro-Q-Kine	796		796
54	Soutien anti hépatite B, anti sida et anti MST actions	846		846
57	Enregistrement donneurs moelle osseuse (croix rouge) caractérisation (activation donneurs) - extension	280		280
71	Faciliter les soins intégrés	1.266		1.266
77	Médecins en péril : burn-out	473		473
78	Exécution livre blanc concernant l'accès aux soins de santé :			
	Traject de soins femmes enceintes vulnérables bruxelles (krachtlijn 3)	724	-724	0
	Développement ICT (krachtlijn 3)	197	-197	0
	Centre médico-social pour les travailleurs du sexe (Alias)	43		43
	Centre médico-social pour les travailleurs du sexe (Espace P)	88		88
	Centre médico-social pour les travailleurs du sexe (Violet)	88		88
	Ligne 0,5 Bruxelles médecins du monde (krachtlijn 4)	3.377		3.377
	Ligne 0,5 Anvers Médecins du Monde (Krachtlijn 4)	798		798
	Ligne 0,5 Anvers Zorgbedrijf Antwerpen (Krachtlijn 4)	1.329		1.329
	Extension ligne 0,5	1.050	58	1.108
	Support de thérapie belta DOT (krachtlijn 4)	546		546
	Médiation interculturelle (krachtlijn 5)	8.765		8.765
	Experts (krachtlijn 5)	1.193		1.193
	Extension ligne 0,5 Bruxelles Médecins du Monde (krachtlijn 4)	850		850
	Ligne 0,5 Liège (Projet Smile - krachtlijn 4)	579		579
	Ligne 0,5 Gand (krachtlijn 4)	261		261
	Community Health Workers (krachtlijn 5)	3.925		3.925
	Traitement des dépendances	121		121
	Etude ASBL Sam et HOGent	52	49	101
	Equilibrer d'autres projets	438	-372	66
81	Neuromodulation/DBS douleur chronique - indication, enregistrement, patient	277		277
82	Sciensano - liaison enquête santé	123		123
85	Sciensano - HSR (health status report)	399		399
91	mhealth (élaboration du remboursement)	466		466



Nummer Numéro	Projecten artikel 56 - 22 Projets articles 56-22	Préfiguratie Préfiguration 2025	Wijziging Modification	Begroting Budget 2025
97	Workstream 2 / Paris	246		246
99	Etude accessibilité de la dentisterie aux personnes vulnérables	59		59
102	Brûlures	358	-358	0
104	Etudes scientifiques psychologues	230		230
105	To walk again	452		452
106a	Kinesithérapie - POC unités de temps	500		500
106c	Kinesithérapie - guide clinique sur la lombalgie	50	-50	0
107	Extention de l'équipe Belrai	533	-533	0
109	BeCPR - convention IMOC	95		95
112	Santé dentaire et buccale	267		267
114	AYA (Adolescents and Young Adults)	1.323		1.323
115	Plan Sida	1.144		1.144
117	Télésurveillance insuffisance cardiaque	5.167		5.167
118	Nouveau projet claudicatio	737	-737	0
119	Élaboration d'une monographie pour les produits à usage limité	274		274
120	Financement de la recherche stimulant la pratique dans le domaine des soins infirmiers à domicile	1.033		1.033
121	Programme de recherche scientifique et de formation soins de santé en milieu pénitentiaire	800		800
123	Médicaments anticancéreux pour enfants	3.307		3.307
124	Interprétation technique et clinique des données du CGP	1.306		1.306
125	Mesure d'organisation (ré)entrée indépendante soins à domicile (fonds de personnel soignant)	517		517
126	Projet pilote sur les drogues et les groupes d'usagers vulnérables	50		50
127	Gestion de la population/baromètres	350	-257	93
128	Centres de soins pour les victimes de violence sexuelle	17.500		17.500
129	Projet cabinet de transition	0	912	912
	<b>TOTAL</b>	<b>102.154</b>	<b>-2.608</b>	<b>99.546</b>